

RÈGLEMENTS MFA



1. Sont éligibles pour la classe « Futurité » tous les chevaux de quatre (4) ans ou moins, enregistrés ou non.
2. Les chevaux participants aux classes de Futurité ne devront pas avoir participé à une épreuve de barils avant le premier (1er) décembre de l'année précédente. Seules les « Exhibitions de Barils » seront tolérées avant cette date.
3. Le cavalier devra présenter à chacun des Futurités, l'enregistrement original du cheval pour avoir droit aux bourses.
4. Pour les chevaux non-enregistrés, le participant doit produire 2 certificats de vétérinaires donnant l'âge et la description complète du cheval (couleur et marque particulière).
5. La vérification de l'enregistrement original du cheval ou les certificats de vétérinaires sera faite par le promoteur ou son représentant.
6. Un propriétaire peut inscrire autant de chevaux qu'il le désire et un cavalier peut en présenter un nombre illimité.
7. Dans le cas d'un changement de propriétaire, le cheval demeure éligible à la condition que le nouveau propriétaire se conforme aux règlements.
8. Pour donner droit à la finale ou au combiné lors d'une compétition, l'équipe cavalier/cheval devra absolument être la même pour toutes les rondes. Toutefois si des cavaliers différents montent la même monture lors d'une compétition, alors ils auront droit aux bourses des rondes respectives seulement.
9. Le gagnant du MFA sera le poulain qui aura accumulé le plus de points durant l'année, dans les compétitions de Futurité de barils où les promoteurs sont membres du MFA. Les gagnants seront honorés lors de la soirée de remise des trophées.

10. Pour avoir droit aux prix de fin d'année, le cheval devra avoir participé à 1/3 des compétitions sanctionnées par le MFA.
11. Pour avoir droit aux prix de fin d'année, les personnes (cavaliers ou propriétaires) devront être présentes à la soirée de remise. La personne gagnante qui se trouve dans l'impossibilité d'être à la soirée pour une raison valable a le droit de se faire représenter par une personne désignée. Une demande écrite devra toutefois être envoyée (poste, fax ou courriel) au comité MFA avant la date indiquée sur la feuille d'invitation de la soirée de remise.
12. La procédure et compilation du système de pointage sont :
 - Lors de chaque ronde, finale ou moyenne, les 15 premières positions recevront des points.
 - Chaque position recevra un nombre respectif de point :

Position 1 = 180 points
Position 2 = 170 points
Position 3 = 160 points
Position 4 = 150 points
Position 5 = 140 points
Position 6 = 130 points
Position 7 = 120 points
Position 8 = 110 points
Position 9 = 100 points
Position 10 = 90 points
Position 11 = 70 points
Position 12 = 50 points
Position 13 = 30 points
Position 14 = 10 points
Position 15 = 5 points
 - Le gagnant du Futurité de la fin de semaine sera celui qui aura accumulé le plus de points ou celui qui aura gagné la finale ou la moyenne dépendant de la formule choisie par le promoteur.
 - Si une égalité dans les points survient, le gagnant du Futurité est déterminé par la meilleure moyenne des temps.
 - Le gagnant de la fin de semaine recevra en points bonus l'équivalent du nombre de chevaux inscrits dans la classe. Ex: 30 chevaux inscrits = 30 points bonus

13. La personne trouvée coupable, par des preuves tangibles, de présenter une monture ayant participé à une classe de barils au cours de l'année précédente pourrait se voir exclue du circuit pour une période d'un an, soit le reste de l'année en cours et jusqu'à la même date l'année suivante.
14. Pour obtenir son pardon et l'autorisation de réintégrer le circuit l'année suivante, le fraudeur devra payer en amende un montant égal aux inscriptions des concours auxquels il a participé sans y être éligible. De plus, il devra rembourser la totalité de ses gains acquis lors des événements Futurité, s'il y a lieu.
15. Une fois tous les contrats de chaque promoteur signés, une liste des compétitions sanctionnées sera envoyée au plus grand nombre possible de compétiteurs intéressés aux courses de barils Futurité. Il se pourrait que certaine compétition ait lieu avant la sortie de la cédule, dans ce cas, les compétiteurs devront se tenir au courant par leur propre moyen pour ne rien manquer.
16. Une fois l'ordre de départ affiché, toute personne inscrite en retard, devra passée à la fin de la classe, et ceci pour les deux jours de compétition. (sauf à la finale).
17. Le réchauffement et le calcula sont strictement réservés aux poulains inscrits dans la classe Futurité.
18. Le promoteur aura le choix de décider du nombre de division pour la classe Futurité mais devra s'assurer d'avoir le minimum d'argent requis (5000\$) pour la division 1D.
19. Les bourses compilées pour le classement des gains à vie du circuit MFA seront 1D seulement.
20. Lors d'une compétition 2D, le pourcentage et le nombre de positions varieront selon le nombre de chevaux inscrits :
 - 1 à 20 : 6 Meilleurs temps : 1D = (32-25-16-12) 2D = (8-7%)
 - 21 à 30 : 8 Meilleurs temps : 1D = (28-22-15-12-8) 2D = (7-5-3%)
 - 31 et plus : 10 Meilleurs temps : 1D = (27-21-15-10-7-6) 2D = (5-4-3-2%)

21. Pour participer au Futurité, l'association présente a le droit d'exiger que les cavaliers prennent leur carte de membre ou un permis. C'est de cette façon que le circuit MFA encourage la collaboration des associations à travailler ensemble et c'est aussi de cette façon que le remboursement de l'utilisation des personnes ressources, des équipements et des installations est fait.
22. Il est désormais nécessaire aux cavaliers participants à la classe Futurité d'avoir en leurs possessions un Passeport Saison pour s'inscrire aux épreuves du circuit MFA. Ces passeports seront disponibles sur place lors des différentes compétitions sanctionnées par le circuit ou vous pourrez vous les procurer auprès des membres du comité MFA au plus tard 1 heure avant le début de la compétition. Notez que vous devrez avoir votre passeport avant que la liste de départ ne soit affichée, sinon vous serez relégué au dernier rang au même titre que les inscriptions faites en retard. Le prix pour le Passeport Saison sera de 100\$ et sera valide pour toute l'année en cours. Le passeport sera attribué au cavalier et un seul passeport sera nécessaire peu importe le nombre de montures présentées par ce même cavalier. Il sera possible à un cavalier de transférer son Passeport Saison à un autre cavalier le remplaçant sur sa monture. Un seul transfert ne sera toutefois possible et sera valide jusqu'à la fin de la saison. Toute demande de transfert devra être autorisée par le comité MFA et advenant une contradiction entre le présent règlement et l'interprétation qu'un compétiteur en ferait, l'interprétation ou la version du comité MFA aura préséance. Il vous est possible de prendre un passeport temporaire de 25\$ pour 1 seule compétition.
23. Tout cavalier ou propriétaire de chevaux qui nuit au bon déroulement d'une compétition ou qui est irrespectueux envers le comité organisateur du MFA et de son promoteur pourra être expulsé.
24. Lors d'une classe de Futurité les cavaliers sont tenus responsable de suivre leur ordre de départ et de s'assurer qu'il n'y ait pas d'erreur, advenant qu'une erreur se produise et que le cavalier décide de courir quand même, il devra accepter les résultats de sa course.

N.B. Tout au long du texte « inscrit » veut dire avoir fait tous les paiements requis.

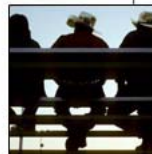
Les règlements généraux du sport équestre western et de la course de barils sont applicables pour toutes les classes de Futurité MFA sanctionnées.

La personne désignée (Juge) a le pouvoir et est tenu de les faire respecter.

RÈGLEMENTS

MFA

« Promoteur »



26. Le promoteur devra payer une cotisation de 50\$ au circuit MFA à la signature du contrat pour que le Futurité soit sanctionné.
27. À la signature du contrat, le promoteur devra décider du déroulement de la classe parmi les choix suivants:
 - a. 2 rondes et une finale.
 - b. 2 rondes et une moyenne
 - c. 2 rondes seulement
 - d. Autre: _____
 - e. L'ajout de la classe (Meilleur futurité Québécois)
28. Les frais d'inscription seront de 5% ou moins du montant ajouté en bourse (Ex.: ajout de 5000\$ X 5% = 250\$)
29. Une cotisation de 5\$ sera perçue par le comité MFA à chaque inscription à la classe Futurité.
30. Le promoteur pourra disposer à sa guise de 20% du montant perçu lors des inscriptions de la classe Futurité MFA. Ce montant lui permettra de financer la classe ou de payer ses partenaires participants.
31. Le promoteur s'engage à mettre et garantir dans la bourse des cavaliers:
 - a) le montant ajouté en bourse.
 - b) le montant des inscriptions.
32. Le promoteur devra afficher lors de la classe Futurité, la compilation des montants recueillis pour les bourses ainsi que la liste des poulains inscrits.
33. Le promoteur devra faire parvenir au comité MFA dans les cinq (5) jours suivants son Futurité:
 - a) les chiffres de la compilation des bourses.
 - b) la liste des poulains inscrits.
 - c) la liste des poulains qui ont gagné une bourse.

34. Le promoteur devra s'assurer que la compétition puisse avoir lieu beau temps mauvais temps.
35. Le promoteur devra laisser aux participants du Futurité, une période de 15 minutes de réchauffement dans le manège avec les barils en place, juste avant la classe. Le promoteur aura la responsabilité de négocier une entente avec l'association présente à cet effet.
36. Le promoteur devra faire un tirage au sort avec témoin pour l'ordre de départ. Il devra y avoir un minimum de trois (3) chevaux entre les départs d'un participant qui présente plusieurs montures. L'ordre de départ ainsi que la fréquence du passage du tracteur devront être affichés avant le début de la classe. Il est possible que l'ordre de départ soit fait automatiquement par un système informatique, si tel est le cas, un témoin est tout aussi nécessaire.
37. Le pourcentage et le nombre de position varieront selon le nombre de chevaux inscrits:
- | | | | | |
|----|----|------|---|---|
| 1 | à | 20 | : | 6 meilleurs temps (32-25-16-12-8-7%) |
| 21 | à | 30 | : | 8 meilleurs temps (28-22-15-12-8-7-5-3%) |
| 31 | et | plus | : | 10 meilleurs temps (27-21-15-10-7-6-5-4-3-2%) |
38. Le pourcentage et le nombre de position lors d'une finale varieront selon le nombre de chevaux éligibles.
- | | | |
|---------|---|--------------------|
| 1 à 10 | : | 6 meilleurs temps |
| 11 à 20 | : | 8 meilleurs temps |
| 21 à 30 | : | 10 meilleurs temps |
39. Le pourcentage et la division des bourses ainsi que les frais d'administration gardés par le promoteur devront apparaître sur les feuilles d'inscription fournies par celui-ci aux cavaliers.
40. Les frais d'inscription sont payables sur place ou à l'avance. Dans ce dernier cas, la date des paiements devra être inscrite sur le formulaire d'inscription et celui-ci devra être envoyé au minimum deux semaines avant la date du premier paiement.
41. Au choix du promoteur, une amende pourrait être demandée pour les inscriptions faites en retard et ce, aux frais des participants. Dans ce cas, le promoteur devra indiquer les modalités de l'amende et le montant, s'il y a lieu, avec le formulaire d'inscription.

42. Pour donner la chance à tous les cavaliers d'offrir leurs meilleures performances, la classe devra être divisée de façon à ce que le tracteur passe entre chaque 5 compétiteurs ou moins. (Les promoteurs devront s'assurer de la qualité de leurs manèges et voir à ce qu'ils soient justes, équitables et sécuritaires.)
43. Le promoteur s'engage à respecter sans exception, tous les règlements du MFA, sans quoi les résultats de la compétition pourraient ne pas être compilés.

**** Le nombre de positions et le pourcentage payé sont à titre suggestif seulement, mais le promoteur se doit d'inscrire tous les détails et les informations sur ces envois postaux ****

Les règlements généraux du sport équestre western et de la course de barils sont applicables pour toutes les classes de Futurité MFA et MFA PLUS sanctionnées.

La personne désignée (Juge) a le pouvoir et est tenu de les faire respecter.